

Ce règlement particulier complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

Article 1 : généralités

- 1.1 Le championnat régional vétérans se tiendra les **9 et 10 décembre 2024**. Il se déroulera selon les règles de la FFBaD, des dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
- 1.2 Ce championnat est ouvert aux joueurs et joueuses de 35 ans et plus, licenciés en Ile de France et de tout classement et reconnu vétérans au **1^{er} septembre 2024**. Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et en possession de sa licence compétition.
- 1.3 Les décisions du (ou des) Juge-Arbitre(s) désigné(s) par la CSR sont sans appel. Les Juge-Arbitres sont en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas le règlement de la compétition.

Article 2 : Comité d'organisation

- 2.1 Le championnat régional est organisé par la Commission Sportive Régional (CSR). Elle établit et diffuse le calendrier et la plaquette de la compétition. Elle prend en charge les inscriptions et met en ligne sur le site de la ligue, les convocations et le plan d'accès au(x) gymnase(s) proposé(s) par le club hôte. Elle applique le règlement, règle les litiges et prononce d'éventuelles sanctions en accord avec le ou les Juge-Arbitre(s).
- 2.2 Le ou les Club(s) hôte(s) assure(nt) la préparation de la ou des salle(s) en conformité avec le cahier des charges et propose(nt) une buvette pour la restauration des participants. Il(s) assure(nt) la tenue de(s) table(s) de marque.

Article 3 : Inscriptions et Tableaux

- 3.1 La date limite d'inscription est **fixée au 9 novembre 2024**. Les classements retenus à cette date serviront à la validation des tableaux.
- 3.2 La date du tirage au sort est fixée **au 24 novembre 2024**. Le CPPH pris en compte à la date du **24 novembre 2024** servira de base pour le calcul des points et la désignation des têtes de séries.
- 3.3 Les inscriptions doivent se faire obligatoirement sur **BadNet** avec un paiement en ligne par carte bancaire ou par virement au :

Crédit Mutuel					
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE					
Identifiant national de compte bancaire - RIB					
Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise	Domiciliation
10278	00598	00020213601	27	EUR	CRCM PARIS AG GDS COMPTES
Identifiant international de compte bancaire					
IBAN (International Bank Account Number)			BIC (Bank Identifier Code)		
FR76	1027	8005 9800 0202 1360 127	CMCIFR2A		
Domiciliation CRCM PARIS AG GDS COMPTES 18 RUE DE LA ROCHEFOUCAULD 75009 PARIS ☎ 01 53 48 65 37			Titulaire du compte (Account Owner) LIGUE D ILE DE FRANCE DE BADMINTON 64 RUE DU COUEDIC 75014 PARIS		
Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.					
PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ					

Les factures ne seront éditées que sur demande.

- 3.4 La prise en compte des inscriptions se fera en **mode Elite**. La CSR se réserve le droit d'attribuer 2 wilds-cards par tableau.
- 3.5 Tous les joueurs peuvent s'inscrire sur 3 tableaux dans leur catégorie d'âge et séries correspondantes et surtout dans le respect de l'article 3.2.5.1 du RGC.
- 3.6 Un sur-classement dans une série supérieure sera accepté en simple et double lorsqu'il s'agit de la même catégorie d'âge.
- 3.7 Le sur-classement dans une catégorie d'âge différente sera accepté en simple. En double, l'un des 2 joueurs doit être de la catégorie d'âge requise. *Exemple : Un joueur V3 peut se surclasser dans une série de simple en V1-V2, en double il faut que son partenaire soit de la catégorie V1-V2. Tout sur classement devra aussi répondre à l'article 3.2.5.1 du RGC.*
- 3.8 Tous les tableaux SH, SD, DH, DD et DM sont ouverts à la compétition dans les catégories vétérans réparties de la manière suivante :

V1-V2	V3-V4	V5-V6	V7 et +
-------	-------	-------	---------

- 3.9 Chaque catégorie d'âge pourra être divisée en différentes séries, en fonction des inscriptions. Toutes les séries comprendront 3 à 12 joueurs
Le comité d'organisation se réserve le droit d'accepter plus de 12 joueurs dans une série si le nombre d'inscrits et le nombre de terrains le permettent.
- 3.10 V1-V2 (35 à 44 ans), V3-V4 (45 à 54 ans), V5-V6 (55 à 64 ans) et V7 et + (+65). **Tous les tableaux se joueront en poule suivi d'une phase d'élimination directe lorsque le nombre d'inscrits et le nombre de terrains le permettent.** Dans le cas contraire, des tableaux pourront se jouer en élimination directe.
- 3.11 Le comité d'organisation se réserve le droit de regrouper 2 catégories d'âge ou 2 séries si le nombre d'inscrits de l'une des catégories est inférieur à 4.
- 3.12 Les frais d'inscription sont de **15€** pour un tableau, **22€** pour 2 tableaux et **27 €** pour 3 tableaux.
- 3.13 Les volants seront à la charge des joueurs sauf pour les finales. La Ligue fournira les volants des finales.
Le volant officiel de la compétition est **Yonex AS30**.

Article 4 : forfaits

- 4.1 Tout joueur s'inscrivant au championnat régional vétérans doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.
- 4.2 Tout joueur ne pouvant être présent le jour de la compétition doit en faire part par écrit à la Ligue dans les plus brefs délais.
- ▶ si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé pour ses frais d'inscription ;
 - ▶ si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire de la Ligue rempli. La ligue procédera alors au remboursement des frais d'inscription si le justificatif est accepté.
- 4.3 Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant ou demander à l'organisateur de lui trouver dans la mesure du possible un nouveau partenaire. Sans retour du joueur concerné, l'organisateur maintiendra son inscription et lui trouvera si possible un partenaire afin de compléter la paire.

Article 5 : déroulement

- 5.1 Les convocations seront disponibles en ligne dès le **mercredi 29 novembre 2024** et les tableaux, publiés le **mercredi 6 décembre 2024**. Compte tenu des éventuelles modifications engendrées par des forfaits, il est conseillé de se référer aux dernières convocations en ligne le vendredi précédent la compétition.
- 5.2 Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
- 5.5 Les matchs peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier proposé et affiché l'est uniquement à titre indicatif.
- 5.6 Les matchs se jouent en auto-arbitrage, sauf présence d'un arbitre. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui si possible désigne un arbitre ou faisant office.
- 5.7 Le temps de repos entre deux matches est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de **3 minutes** entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.8 Pour tout volant touchant un obstacle situé au-dessus des terrains, se référer aux recommandations du ou des Juge-Arbitre(s).
- 5.9 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les conseillers, les officiels et les membres du comité d'organisation.
- 5.10 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.11 La participation au **Championnat Régional Vétérans** requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement (avec une disponibilité du samedi 9 décembre de 7h30 à 23h00 et le dimanche 10 décembre de 7h30 à 21h00), lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.

- 5.12** L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement aux vues ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).